



## LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques, du 3 septembre 2024 ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

**Article unique** Sont nommé-e-s membres de la Commission consultative de la culture, pour la période législative 2026-2029, jusqu'au 31 décembre 2029 :

- VARA Céline, cheffe du département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture, Neuchâtel, *présidente*
- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- PIC ROMAIN Joëlle, journaliste à RTN, Marin
- SKOUVAKLIS Anne, coordinatrice et responsable de la communication de Culture Accessible, Genève
- WINTELER Sophie, journaliste et cheffe de la rubrique culture d'ArclInfo, Neuchâtel
- ADAM Manuel, rédacteur en chef des magazines à Canal Alpha, Cortaillod
- BUGNON Christophe, président de la Société Suisse des Auteurs, La Chaux-de-Fonds
- FEHLMANN Julien, directeur du Studio Mécanique, La Chaux-de-Fonds
- FRASCOTTI Michaël, directeur du Centre de Loisirs de Neuchâtel, Neuchâtel
- ROTA Mathias, adjoint scientifique à la HE-ARC, Neuchâtel
- ROUECHE Denis, artiste, Neuchâtel

Neuchâtel, le 13 mai 2026

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,  
C. GRAF

La chancelière,  
S. DESPLAND



NE